

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

### **L'an deux mil QUATORZE**

### **Le 19 Juin à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juin 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M DESSEIGNET Jacques, M GILLET Georges, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joel (remplacé par M GILLET Georges), M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURIER Rolland), M THEVENET Jean-Victor.

Pouvoir : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre à Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle

### N°2014/N°090

## **MOTION : RECOURS CONTRE L'ETABLISSEMENT DES LISTES DE CANDIDATURES A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (C.D.C.I.)**

Le Conseil Communautaire, réuni le 19 juin 2014, a pris connaissance des listes définitives de candidatures à la C.D.C.I. établies par l'Association des Maires de France dans la Loire (A.M.F.). Le Conseil Communautaire apporte deux observations : le Président de Charlieu Belmont Communauté, qui a fait acte de candidature auprès de l'A.M.F., ne figure pas dans les listes transmises en date limite à la Préfecture. Par ailleurs, le territoire qui regroupe 25 communes et près de 24 000 habitants n'aura finalement qu'un seul et unique délégué, Monsieur Jean Luc MATRAY, Maire de Belmont de la Loire, au titre des communes de montagne.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Dénonce la composition de la C.D.C.I. telle qu'elle apparait dans les listes de candidatures transmises par l'A.M.F. à la Préfecture de la Loire dans la mesure où elle est incohérente et inéquitable au regard de la taille de Charlieu Belmont Communauté (ainsi sous représentée) et de son expérience (fusion réussie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013).
- Demande au Président de la Communauté de faire un recours auprès de Mme la Préfète de la Loire afin de faire entendre le mécontentement de l'assemblée.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du 26 JUIN 2014  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
M René VALORGE  
042 260035202-20140626-2014-290-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2014  
Publication : 26/06/2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil QUATORZE**

**Le 19 Juin à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juin 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M DESSEIGNET Jacques, M GILLET Georges, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël (remplacé par M GILLET Georges), M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURIER Rolland), M THEVENET Jean-Victor.

Pouvoir : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre à Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle

**N°2014/N°091**

### **OBJET : FIN DU CREDIT-BAIL AGB IMPRIMERIE A BELMONT DE LA LOIRE**

M le Vice-Président en charge de l'économie expose que le 5 octobre 1999 une convention de crédit-bail immobilier a été signée entre la Communauté de Communes du Canton de Belmont-de-la-Loire et la Société AGB Imprimerie ayant son siège social à Belmont-de-la-Loire, pour un immeuble situé « Route de Chauffailles à Belmont-de-la-Loire » et ayant pour vocation de recevoir l'atelier d'imprimerie et le magasin de vente de la société.

Le crédit-bail a été conclu pour une durée de 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1999. Il se termine donc le 30 juin 2014.

Ce crédit-bail confère à la SARL AGB Imprimerie la faculté d'acquérir si bon lui semble, l'immeuble objet du bail.

Ainsi, par courrier en date du 21 Février 2014, la Société AGB Imprimerie a levé l'option d'achat. Par conséquent l'immeuble lui sera vendu moyennant le prix payable comptant de un euro. Les frais seront pris en charge par la société AGB Imprimerie. Les frais de notaire pour la vente seront à la charge de l'acquéreur.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer tout document se référant à cette cession entre la Communauté de Communes Charlieu Belmont Communauté et la SARL AGB Imprimerie aux conditions évoquées ci-dessus et après avis de France domaines.
- Donne au Président les pouvoirs pour régulariser le transfert de patrimoine dans la nouvelle Communauté de Communes et ce suite à la fusion des deux anciennes Communautés de Communes.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... 19 JUIL. 2014  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
Le Président de la Communauté  
de Communes  
042-200033202-20140702-N2014-091-DE  
Accusé certifié exécutoire  
M René VALORGE  
Réception par le préfet : 02/07/2014  
Publication : 02/07/2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

### **L'an deux mil QUATORZE**

#### **Le 19 Juin à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juin 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M DESSEIGNET Jacques, M GILLET Georges, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël (remplacé par M GILLET Georges), M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURIER Rolland), M THEVENET Jean-Victor.

Pouvoir : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre à Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M. BERTHELIER Bruno, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle

### **N°2014/N°092**

#### **OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA ZA DU BRIONNAIS A CHARLIEU**

M le Vice-Président en charge de l'économie explique que par courrier en date du 16 Mai 2014, Monsieur Ivan Aubonnet, dirigeant de la SA AUBHOLD, société de holding, souhaite se porter acquéreur d'un terrain d'environ 6 078 m<sup>2</sup> situé sur la Zone d'Activités Intercommunales du Brionnais à Charlieu. Ce terrain est limitrophe du terrain actuellement occupé par la Société MGO, société fille de la SA AUBHOLD.

La Société MGO, spécialisée dans la fabrication de pièces mécaniques industrielles, est installée à Charlieu depuis 2002.

La surface de production de la société est composée actuellement de 18 salariés pour 19 machines.

MGO ne peut plus aujourd'hui installer de nouvelle machine par manque de place. Par ailleurs, les conditions de travail et de circulation ne permettent pas un rendement optimal.

De plus, par son dynamisme et du fait de l'impact de l'aéronautique sur la production, l'activité de la Société MGO est amenée à se développer dans les années à venir. Ainsi, il apparaît aujourd'hui nécessaire à la Société MGO d'agrandir ses locaux actuels et d'anticiper une hausse de la production.

La Société MGO prévoit donc un premier agrandissement sur son terrain actuel en 2014.

Cependant le terrain dont elle dispose actuellement ne sera pas suffisant pour un deuxième projet d'agrandissement à l'horizon 2020.

En effet, si le projet d'agrandissement se réalise en 2014, à un rythme d'investissement d'une machine par an, le nouveau bâtiment sera occupé pleinement à l'horizon 2020 et la Société comptera 7 à 10 emplois supplémentaires. Ainsi, la Société MGO a besoin d'une bande de terrain supplémentaire de 15 mètres sur le terrain propriété de la Communauté de Communes, pour la construction d'un deuxième bâtiment à l'horizon 2020.

Enfin, afin de ne pas laisser un terrain de 4 000 m<sup>2</sup> environ difficilement commercialisable du fait de sa géométrie tout en long et parce que la Société MGO envisage une troisième extension à plus long terme, la SA AUBHOLD se propose d'acquérir la totalité du terrain d'une surface d'environ 6 078 m<sup>2</sup>.

Par délibération en date du 30 Mai 2013, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente des terrains sur cette zone d'Activités à 15 € HT/m<sup>2</sup>.

Le prix de vente TTC sera calculé en fonction de l'historique de la parcelle concernée.

Ce prix de vente est également défini sous réserve de l'avis favorable de France Domaine qui sera saisi dans le cadre de cette cession de terrain.

Il sera précisé à Monsieur Ivan Aubonnet que la Zone d'Activités Intercommunale du Brionnais à Charlieu étant labellisée par le Conseil Général, le permis de construire devra être soumis à l'avis de l'Architecte Paysagiste mandaté par la Communauté de Communes. Par ailleurs, compte tenu de la volonté de la Communauté de Communes de rendre pérenne la Zone d'Activités Intercommunale de Charlieu, une interdiction de toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes, sera indiqué dans l'acte de vente.

Le projet de l'entreprise devra également respecter le règlement de zone mis en place sur la Zone d'Activités Intercommunale de Charlieu.

M René VALORGE souligne que cette société fait travailler en parallèle d'autres entreprises locales dans le domaine des fournitures et du transport.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve la vente à la SA AUBHOLD d'un terrain situé sur la Zone d'Activités Intercommunale du Brionnais et d'une surface d'environ 6 078 m<sup>2</sup> (à préciser par bornage),
- Fixe le prix de vente à 15 € H.T/m<sup>2</sup> sous réserve de l'avis favorable de France Domaine et de dire que le prix TTC sera calculé en fonction de l'historique de la parcelle concernée.
- Dit que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents règlementant la Zone d'Activités et que le permis de construire sera soumis à l'avis de l'Architecte Paysagiste afin de respecter les exigences du Conseil Général concernant la labellisation de la Zone d'Activités,
- Interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes,
- Dit que les frais d'acte notarié et de géomètre seront à la charge du preneur
- Autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... 02 JUN 2014  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20140702-N2014-092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2014  
Publication : 02/07/2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil QUATORZE**

**Le 19 Juin à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juin 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M DESSEIGNET Jacques, M GILLET Georges, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël (remplacé par M GILLET Georges), M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURIER Rolland), M THEVENET Jean-Victor.

Pouvoir : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre à Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle

**N°2014/N°093**

### **OBJET : CONVENTION DE TRANSFERT A TITRE GRACIEUX DU RESEAU D'EAU POTABLE DE LA ZA DES 4 VENTS A LA COMMUNE DE BELMONT-DE-LA-LOIRE**

Dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Activités Intercommunale des 4 Vents sur la Commune de Belmont-de-la-Loire, un réseau d'eau potable et une station de surpression ont été installés afin de desservir la zone.

Or la zone des 4 Vents, entre dans le périmètre des installations mises à disposition de la SAUR, délégataire du service public d'eau potable de la Commune de Belmont-de-la-Loire, pour entretien et exploitation.

Ainsi, Charlieu Belmont Communauté s'engage à rétrocéder à titre gracieux à la Commune de Belmont-de-la-Loire, lesdits ouvrages.

La Commune de Belmont-de-la-Loire accepte le transfert de propriété et s'engage à incorporer dans le domaine public de la Commune, la totalité du réseau d'eau potable de la Zone d'Activités des 4 Vents.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer la convention de transfert du réseau d'eau potable sur la ZA des 4 vents avec la commune de Belmont de la Loire.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... **02 JUIL. 2014**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
M René VALORGE  
642-200035202-20140702-N2014-093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2014  
Publication : 02/07/2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil QUATORZE**

**Le 19 Juin à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juin 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M DESSEIGNET Jacques, M GILLET Georges, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAÏLLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël (remplacé par M GILLET Georges), M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURIER Rolland), M THEVENET Jean-Victor.

Pouvoir : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre à Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle

**N°2014/N°094**

### **OBJET : RAPPORT ANNUEL 2013 / S.A.E.M ABATTOIRS DU PAYS DE CHARLIEU**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes informe le Conseil que conformément à l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales l'organe délibérant de l'EPCI actionnaire d'une SAEM se prononce sur le rapport écrit qui lui est soumis au moins une fois par an pour ses représentants au Conseil d'Administration.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve ce rapport relatif à la S.A.E.M « Abattoir du Pays de Charlieu ».

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..... **03 JUIL. 2014**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20140703-N2014-094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2014  
Publication : 03/07/2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil QUATORZE**

**Le 19 Juin à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juin 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M DESSEIGNET Jacques, M GILLET Georges, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël (remplacé par M GILLET Georges), M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURIER Rolland), M THEVENET Jean-Victor.

Pouvoir : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre à Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle

**N°2014/N°095**

### **OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2013 « TRAITEMENT DES BOUES »**

Monsieur le Président présente le rapport d'activités 2013 du « Traitement des boues » qui concernent uniquement les 16 communes de l'Ex Pays de Charlieu.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Prend acte de la présentation du rapport annuel d'activités 2013 du « traitement des boues »

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**02.2.JUIL. 2014**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

  
 Le Président de la Communauté  
de Communes  
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20140702-N2014-095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2014  
Publication : 02/07/2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil QUATORZE**

**Le 19 Juin à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juin 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M DESSEIGNET Jacques, M GILLET Georges, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël (remplacé par M GILLET Georges), M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURIER Rolland), M THEVENET Jean-Victor.

Pouvoir : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre à Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle

### N°2014/N°096

### OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2013 – SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif plus communément appelé SPANC a été créé afin de répondre à l'obligation de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et reprise dans la nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006.

Cette compétence obligatoire est retranscrite dans l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce même code prévoit dans son article L.2224-5, la présentation chaque année d'un rapport sur le prix et la qualité du SPANC.

Tel est donc l'objectif du présent rapport qui renseigne les élus et nos usagers sur les aspects techniques et financiers du service et dont le contenu est fixé par le décret N° 2007-675 du 2 mai 2007. Ce rapport d'activité permet essentiellement l'information de la population sur la gestion du service, la transparence financière et l'amélioration du service rendu.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve ce rapport d'activité SPANC 2013.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... **02 JUIL. 2014**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

  
 Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20140702-N2014-096-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2014  
Publication : 02/07/2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

### **L'an deux mil QUATORZE**

### **Le 19 Juin à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juin 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M DESSEIGNET Jacques, M GILLET Georges, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël (remplacé par M GILLET Georges), M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURIER Rolland), M THEVENET Jean-Victor.

Pouvoir : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre à Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle

### **N°2014/N°097**

### **OBJET : LANCEMENT DE LA CONSULTATION ETUDE BILAN DU JARNOSSIN : CONTRAT TERRITORIAL DE MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN VERSANT DU JARNOSSIN ET DE SES AFFLUENTS - MARCHE PUBLIC POUR ETUDE BILAN DU CONTRAT JARNOSSIN DE 2010 A 2014**

M le Président explique que Charlieu-Belmont Communauté assure la maîtrise d'ouvrage depuis 2010 d'un « Contrat Territorial de Milieux Aquatiques » (CTMA) dénommé également « Opération coordonnée » des cours d'eau du bassin versant du Jarnossin

Il faut noter que ce CTMA est le deuxième contrat, en effet de 2000 à 2006 a été mené un Contrat Restauration Entretien (CRE) sur le bassin versant.

Dix communes sont concernées : 9 du territoire de Charlieu Belmont Communauté (Cuinzier, Sevelinges, Villers, Jarnosse, Boyer, Nandax, St Hilaire sous Charlieu, Vougy, Pouilly sous Charlieu) et 1 du territoire de Roannais Agglomération (Coutouvre).

**Rappel** : le montant estimatif sur 5 ans du programme à la signature était de 1 078 627.00 € HT pour 535 802 € Ht de subventions attendues soit : 342 498€ Ht de subventions de l'Agence de l'Eau et 193 304 € HT pour le CG42 et donc un coût résiduel de 498 313 € Ht pour Charlieu Belmont Communauté et 44 512 € Ht pour Roannais agglomération

La Communauté sera maître d'ouvrage de la présente étude qui comprendra dans un premier temps le bilan et l'analyse de ce CTMA du Jarnossin. Celui-ci arrivant à son terme fin 2014, il convient donc de faire le point sur les actions menées tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

L'étude doit permettre de mettre en évidence les acquis à pérenniser, des problématiques émergentes qui n'ont pu être réglées dans le cadre du contrat, les nouveaux enjeux qui sont apparus en fin de contrat ainsi que les modalités de travail à envisager pour prolonger les acquis de l'opération.

Dans un deuxième temps, il sera demandé au prestataire de travailler sur la prospective d'un nouveau programme de gestion du Jarnossin et de ses affluents. Cette deuxième phase sera conditionnée au fait que le bilan et l'analyse aient révélés la nécessité et l'opportunité d'engager ou pas un nouveau programme.

Le prestataire devra justifier le périmètre du territoire sur lequel appliquer une démarche de gestion, voire notamment celle d'un rapprochement avec le Syndicat de Rivière du Sornin et de ses Affluents

(SYMISOA) ou du programme Bords de Loire en Roannais. A ce titre, le prestataire devra tenir compte des aspects juridiques et fonctionnement du service Chemin et rivières de la communauté de communes, en particulier sur l'aspect du personnel et matériels.

L'étude bilan, évaluation et prospective d'un nouveau contrat (scénario et actions) est une démarche lourde et coûteuse, mais elle vise à assurer la pérennité des actions mises en place et des investissements réalisés dans le cadre du contrat et à fournir des pistes pour poursuivre la prise en compte des cours d'eau dans leur globalité. Il est donc important avant de s'engager dans toute nouvelle action, d'évaluer l'efficacité de la démarche.

#### Plan de financement de l'étude bilan

Action	Etude Prévue sur 6 mois	Montant Estimatif en € HT	CG 42 Aide de 10% du HT	AELB Aide de 50% du HT	Communauté de communes Participation de 40%
Etude bilan	1	50 000	5 000	25 000	20 000
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>50 000</b>	<b>5 000</b>	<b>25 000</b>	<b>20 000</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Lance la consultation pour la réalisation de l'étude bilan de l'opération coordonnée du Jarnossin et autorise le Président à signer le contrat dans la limite d'un montant de 50 000 € HT.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... **03 JUL 2014**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes  
  
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20140702-N2014-097-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2014  
Publication : 03/07/2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil QUATORZE**

**Le 19 Juin à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juin 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M DESSEIGNET Jacques, M GILLET Georges, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël (remplacé par M GILLET Georges), M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURIER Rolland), M THEVENET Jean-Victor.

Pouvoir : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre à Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle

**N°2014/N°098**

### **OBJET : RAPPORT ANNUEL DECHETS MENAGERS (ANNEE 2013)**

Conformément à la loi N°99-586 du 12 juillet 1999, « Loi relative l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale », adoptée le 12 juillet 1999, de nouvelles obligations d'information entre communes et Etablissements publics de coopération intercommunale sont définies.

Suite au décret N°2000-404 du 11 mai 2000, tout E.P.C.I titulaire de la compétence « élimination des déchets ménagers » devra produire un rapport annuel portant sur « le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ».

Ce rapport devra être présenté par le Président de l'E.P.C.I à l'assemblée délibérante, dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

Selon l'article 2 du décret cité, les E.P.C.I comprenant une commune d'au moins 3 500 habitants, devront intégrer ce rapport au rapport annuel sur l'activité de l'E.P.C.I.

D'autre part toujours selon l'article 2 du décret cité, « *le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres* ».

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve le rapport relatif au service public de gestion des déchets ménagers.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du **03 JUIL. 2014**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20140702-N2014-098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2014

Publication : 03/07/2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

### **L'an deux mil QUATORZE**

### **Le 19 Juin à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juin 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M DESSEIGNET Jacques, M GILLET Georges, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël (remplacé par M GILLET Georges), M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURIER Rolland), M THEVENET Jean-Victor.

Pouvoir : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre à Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle

### **N°2014/N°099**

## **OBJET : AVENANT AU MARCHE DE FACTURATION DE LA REDEVANCE GENERALE INCITATIVE : PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE GENERALE INCITATIVE - LOT 3 – FOURNITURE DE LOGICIELS ASSOCIES DE GESTION DE DONNEES DE REDEVANCE INCITATIVE**

Le marché initial a été signé et notifié le 2 avril 2012

L'attributaire du marché : Plastic Omnium Systèmes Urbains

Objet de l'avenant : mise en place du protocole PESV2 et du prélèvement européen SEPA pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

- Evolution logiciel (licence) : Coût PESV2 = 6 500 € HT.
- Modification base de données à opérer : Coût PESV2 = 7 500 € HT.
  - Coût total = 14 000 € HT.

Cette prestation complémentaire, non prévue au marché initial, est ainsi à ajouter par avenant, en modifiant le contenu de l'Option 3 : gestion de la facturation.

Marché initial Lot N°3 : 293 786,53 € HT.

Montant de l'avenant N°1 : + 5 000 € HT

Montant de l'avenant N°2 : + 14 000 € HT

Montant du marché Lot N°3 avec l'avenant : 312 786,53 € HT.

Délai contractuel pour la mise en place : le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En cas de non-respect du délai ou de perte des données, il sera appliqué les pénalités prévues à l'article 10 du C.C.A.P.

Paiement :

- Evolution logiciel (licence) : Coût PESV2 = 6 500 € HT : facturation après notification du présent avenant et sur fourniture d'une attestation précisant l'attribution de cette nouvelle licence à la Communauté de communes.
- Modification base de données à opérer : Coût PESV2 = 7 500 € HT : facturation au 31 décembre 2014.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer l'avenant n°2 au lot 3 Fourniture de logiciels de gestion de données RI.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... 03. JUIL. 2014  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20140702-N2014-099-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2014  
Publication : 03/07/2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil QUATORZE**

**Le 19 Juin à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juin 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M DESSEIGNET Jacques, M GILLET Georges, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël (remplacé par M GILLET Georges), M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURIER Rolland), M THEVENET Jean-Victor.

Pouvoir : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre à Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle

**N°2014/N°100**

### **OBJET : CONVENTION FILIERE LAMPES ET NEONS**

M. le Vice-président délégué aux déchets ménagers explique que suite à la fusion, il convier de signer à nouveau la convention avec OCAD3E et Recylum avec le nom de la nouvelle structure (d'autant plus que Charlieu n'est plus sous convention depuis le 31/12/13). La convention est la même pour tout le territoire national et rédigée en collaboration avec les associations d'élus, donc elle ne contient aucun changement de fond.

- \* fourniture contenants déchèterie, collecte et traitement gratuits par Recylum
- \* soutien financier sur le volet communication par Recylum
- \* organisme coordonnateur = OCAD3E
- \* durée 6 ans avec prise d'effet au 1/1/14

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer la convention avec ODAD3E et Recylum.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... 03 JUIN 2014  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20140703-N2014-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2014  
Publication : 03/07/2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil QUATORZE**

**Le 19 Juin à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juin 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M DESSEIGNET Jacques, M GILLET Georges, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël (remplacé par M GILLET Georges), M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURIER Rolland), M THEVENET Jean-Victor.

Pouvoir : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre à Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle

**N°2014/N°101**

**OBJET : CONVENTION SINDRA**

Monsieur le Vice-président délégué aux déchets ménagers explique que suite à la fusion, il convient de signer à nouveau la convention avec le Conseil Général et l'ADEME.

Cette convention type régit l'accès et l'utilisation de la base régionale appelée SINDRA qui permet de gérer les tonnages : durée 3 ans à compter date de notification aux parties, reconduction expresse au terme des 3 ans.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer la convention avec le Conseil Général et l'ADEME.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du ..... **03 JUIL. 2014**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20140703-N2014-101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2014  
Publication : 03/07/2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

### L'an deux mil QUATORZE

#### Le 19 Juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juin 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M DESSEIGNET Jacques, M GILLET Georges, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël (remplacé par M GILLET Georges), M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURIER Rolland), M THEVENET Jean-Victor.

Pouvoir : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre à Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle

### N°2014/N°102

## OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR (REOM SECTEUR BELMONT DE LA LOIRE)

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire l'état récapitulatif des demandes d'admission en non-valeur présentées par Monsieur le Comptable Public.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Admet en non-valeur (créances irrécouvrables) la somme de 2 153.22 €.
- Dit que la dépense est prévue en fonctionnement au budget annexe « déchets ménagers canton de Belmont ».

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... **03 JUIL 2014**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20140703-N2014-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2014  
Publication : 03/07/2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil QUATORZE**

**Le 19 Juin à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juin 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M DESSEIGNET Jacques, M GILLET Georges, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAÏLLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël (remplacé par M GILLET Georges), M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURIER Rolland), M THEVENET Jean-Victor.

Pouvoir : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre à Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle

**N°2014/N°103**

### **OBJET : RENOUELEMENT DE CONTRAT SERVICE TIC - POLE RESSOURCES NUMERIQUES LOCAL**

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Renouvelle pour un an, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015, le contrat de travail à durée déterminée (contractuelle) de Mme Amandine CARTET, au poste d'animatrice multimédia,
- Dit qu'elle sera rémunérée, pendant toute la durée de son contrat, en référence au 5<sup>ème</sup> échelon du grade de Rédacteur territorial (IB 374 et IM 345 à la date de la délibération).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....17. JUL. 2014  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20140717-N2014-103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2014

Publication : 17/07/2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

**L'an deux mil QUATORZE**

**Le 19 Juin à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juin 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M DESSEIGNET Jacques, M GILLET Georges, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël (remplacé par M GILLET Georges), M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURIER Rolland), M THEVENET Jean-Victor.

Pouvoir : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre à Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle

**N°2014/N°104**

**OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES  
IMPOTS DIRECTS**

Il y a lieu de désigner 20 titulaires et 20 suppléants pour constituer la liste des commissaires à proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques. Celui-ci n'en retiendra que la moitié.  
Son rôle : se substituer à la commission communale pour l'évaluation des commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Valide la liste proposée en pièce jointe.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**03 JUIL. 2014**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20140703-N2014-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2014  
Publication : 03/07/2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil QUATORZE**

**Le 19 Juin à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juin 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M DESSEIGNET Jacques, M GILLET Georges, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël (remplacé par M GILLET Georges), M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURIER Rolland), M THEVENET Jean-Victor.

Pouvoir : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre à Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle

### N°2014/N°105

## OBJET : AVIS SUR LE PLU DE POUILLY SOUS CHARLIEU AU TITRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Après étude du PLU de Pouilly sous Charlieu, il en ressort que la prévision de 4.64 ha inscrit dans le PLU est tout à fait cohérent avec les droits notés dans le SCOT, et prend bien en compte la consommation des années 2012 et 2013.

Par contre, il est souhaitable que certaines modifications soient apportées :

- Concernant les prévisions de zones en 2 AUc : il est important de préciser qu'elles ne pourront être ouvertes à l'urbanisation que lorsque les zones 1 AUc auront été entièrement consommées, et bien sûr après révision du document d'urbanisme.
- Concernant la prévision de voie de circulation entre la RD 482 et la RD 35, la Communauté de Communes donne un avis défavorable à ce projet et demande qu'il soit abandonné car le schéma proposé par le Conseil Général ne convient pas.
- Les zones Ue, doivent être renommées et il est nécessaire de modifier le règlement, puisque qu'il n'y a pas de zone commerciale inscrite dans les documents du SCOT pour la commune de Pouilly sous Charlieu, ni dans le schéma d'urbanisme commercial.
- Concernant le projet de panneaux photovoltaïques, il nous semble très intéressant, puisqu'il est prévu sur des terrains impropres à l'agriculture.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve l'avis ci-dessus exposé.
- Dit qu'il sera adressé à M. le Maire de Pouilly sous Charlieu.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... 01.07.2014  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

### L'an deux mil QUATORZE

#### Le 19 Juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juin 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M DESSEIGNET Jacques, M GILLET Georges, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël (remplacé par M GILLET Georges), M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURIER Rolland), M THEVENET Jean-Victor.

Pouvoir : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre à Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle

### N°2014/N°106

## OBJET : SUBVENTIONS AU TITRE DES MANIFESTATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve les subventions suivantes :
  - Comité des Fêtes de Belmont : 6<sup>ème</sup> rassemblement de véhicules anciens d'exception le 14 juillet 2014 : Montant des dépenses : 15 160 € - Montant sollicité : 3 000 € (20 %) - Avis de la commission : proposer 1 700 € ce qui correspond au coût du spectacle (show mécanique).  
Subvention votée : 1 700 €
  - Société des Amis des Arts de Charlieu : Les Nocturnes de l'Abbaye, juillet, août et septembre 2014 (10 représentations) : Montant des dépenses : 10 400 € - Montant sollicité : 1 500 € (14 %) - Avis de la commission : proposer 1 500 €.  
Subvention votée : 1 500 €
  - Comité de coordination des fêtes de septembre : 12 au 15 septembre 2014 : Montant des dépenses : 10 859 € - Montant sollicité : 1 500 € (14 %) - Avis de la commission : proposer 1 500 €.  
Subvention votée : 1 500 €
  - Confrérie de l'Andouille : foire à l'andouille le 8 novembre 2014 : Montant des dépenses : 3 083 € - Montant sollicité : 1 500 € (48 %) - Avis de la commission : proposer 500 €.  
Subvention votée : 500 €

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du ..... **03 JUIL. 2014**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes certifié exécutoire

M René VALORGE  
Reception par le préfet : 03/07/2014  
Publication : 03/07/2014



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil QUATORZE**

**Le 19 Juin à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juin 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M DESSEIGNET Jacques, M GILLET Georges, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël (remplacé par M GILLET Georges), M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURIER Rolland), M THEVENET Jean-Victor.

Pouvoir : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre à Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUJELET Isabelle

**N°2014/N°107**

### OBJET : AVENANT AU MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS GERE EN REGIE

Monsieur le Président rappelle que le marché de fourniture de repas pour l'accueil de loisirs géré en régie s'achève au 29 août 2014. Ce marché peut être reconduit avec une possibilité d'avenant aux mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2014.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer l'avenant n° 1 pour une poursuite du contrat jusqu'au 31 décembre 2014 conformément au marché initial avec le fournisseur Le Bel'vue.
- Dit que la dépense est prévue au budget Enfance Jeunesse.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du ..... 17... JUIL. 2014  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20140716-N2014-107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2014  
Publication : 16/07/2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil QUATORZE**

**Le 19 Juin à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 12 juin 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M DESSEIGNET Jacques, M GILLET Georges, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAÏLLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme LONGERE Christiane, M POINTET Pierre, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël (remplacé par M GILLET Georges), M MARC Gérard (remplacé par M DUMOURIER Rolland), M THEVENET Jean-Victor.

Pouvoir : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre à Mme LAPALUS Sylvie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M THEVENET Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle

**N°2014/N°108**

### **OBJET : REORGANISATION DU SERVICE COMPTABILITE**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du départ à la retraite de Mme GRAS au 31 août 2014. Afin de permettre le bon fonctionnement du service comptabilité, le Président propose :

- Conservation du poste à temps complet de Mme LEGENDRE,
- Passage à temps complet de Mme BALLANDRAS actuellement à 25h25/35h,
- Ouverture d'un poste en contractuel pour 6 mois en référence au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (échelon à définir en fonction de l'expérience)

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Valide le passage à temps complet de Mme BALLANDRAS à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P.
- Autorise Monsieur le Président à recruter un agent contractuel à mi temps sur 6 mois afin d'accompagner la réorganisation du service comptabilité (aux conditions évoqués ci-dessus).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....17 JUIL. 2014  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes  
M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20140717-N2014-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2014  
Publication : 17/07/2014